

Image not found or type unknown



Contestation d'une prestation d'un appartement en cours d'achevem

Par **balan**, le **20/07/2008** à **14:36**

Acquéreur d'un appartement neuf sur plan, nous constatons sur le chantier que la terrasse disposera d'une margelle de 35 cm de hauteur entre la partie dallée et (plus haute donc) la partie plantée (pelouse). Cet aménagement n'a jamais été dit, écrit ou montré sur un plan, et il ne nous convient pas. Si, selon les explications du vendeur, il est impossible techniquement de tout mettre de plain-pied, les solutions alternatives actuellement proposées par le promoteur ne nous conviennent pas. Que pouvons-nous exiger du promoteur ? Peut on aller jusqu'à la rupture du contrat ? Comment procéder ?